

Vous ajoutez que les dernières dépêches de mon Département reçues à Tahiti portent la date du 28 janvier, et vous exprimez la crainte que d'autres correspondances expédiées postérieurement n'aient subi quelque retard dans leur transit à travers les États-Unis.

En ce qui concerne la première de vos communications précitées, je vous ai informé par dépêche du 13 avril dernier que l'office américain avait consenti à réduire sa demande à 2,669 fr. 97 c., sur lesquels 414 fr. 23 c. sont restés au compte de service Local de la colonie.

Je vous renouvelle, à ce sujet, l'invitation de suivre pour l'expédition des correspondances les prescriptions contenues dans mes dépêches des 17 décembre, 18 janvier et 13 avril dernier, afin d'éviter le retour de réclamations de cette nature, dont la responsabilité incomberait à l'administration coloniale, et qui pourraient aboutir à un résultat moins satisfaisant que celui que nous avons obtenu une première fois.

Je vous ai fait connaître par ma dépêche du 10 novembre dernier, que les habitants de Tahiti pourraient échanger des lettres avec la France par New York, en dehors des dépêches closes; et qu'ils n'avaient qu'à constituer dans ce but, à San Francisco ou à New York, des correspondants sous le couvert desquels seraient acheminées les lettres originaires de France ou de Tahiti; enfin que ces correspondants devaient se charger d'expédier lesdites lettres aux destinataires. Mais il importe de considérer que, dans ce cas, les correspondances doivent être envoyées en dehors des dépêches closes, qu'elles sont assujetties à la taxe des lettres expédiées à découvert, et qu'elles ne doivent donner lieu à aucun règlement de compte entre la colonie et l'office américain ou la direction générale des postes de France.

Le nouveau mode d'expédition des dépêches officielles par New York a été appliqué au mois de décembre dernier. Pour vous permettre de contrôler l'arrivée des correspondances qui vous ont été envoyées par cette voie, je vous adresse ci joint un relevé de celles qui vous ont été expédiées depuis cette époque.

Vous aurez soin de m'adresser l'état de celles qui ne vous seraient point parvenues à la date de la présente dépêche.

Recevez, etc.

*L'Amiral Ministre secrétaire d'État
au département de la marine et des colonies,*

Pour le Ministre et par son ordre :

Le Directeur des colonies,

Signé : ZOEPFFEL.